

Dispositifs de soutien et mesures d'aide aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire
21/04/2020

Mesures gouvernementales

- [Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales](#) :
 - Report des cotisations sociales payables auprès de l'URSSAF jusqu'à 3 mois
 - Report des échéances fiscales auprès des services des impôts des entreprises (SIE) de la DGFIP (le cas échéant, demande de remboursement)
 - Remboursement accéléré des crédits d'impôt sur les sociétés et de crédit de TVA
 - Délais de paiement pour s'acquitter des dettes fiscales et sociales
- [Remise d'impôts directs](#)
- [Report du paiement des loyers et factures](#) (eau, gaz, électricité) pour les plus petites entreprises éligibles au fonds de solidarité
 - Annulation de 3 mois de loyers pour les entreprises obligées de fermer
 - Suspension du recouvrement des loyers et des charges à partir du 1er avril 2020, et pour les périodes postérieures d'arrêt d'activité imposées par l'arrêté
 - Pour les entreprises dont l'activité, sans être interrompue, a été fortement dégradée par la crise, aménagement étudié au cas par cas, avec bienveillance en fonction de leurs réalités économiques
 - Appel des loyers et charges mensuellement et non plus trimestriellement
- [Aide de 1500€ \(fonds de solidarité\)](#) pour les TPE, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales qui ont 10 salariés au plus, qui font moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires ainsi qu'un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 € (étendu aux entreprises en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde avec un soutien complémentaire possible d'un montant de 2000 à 5 000 €)
- [Prêt garanti par l'Etat](#) pour soutenir la trésorerie des entreprises (auquel peut s'ajouter un report jusqu'à 6 mois du remboursement de crédits bancaires des entreprises, sans frais
- [Rééchelonnement des crédits bancaires](#)
- [Dispositif de chômage partiel](#)
- [Médiateur des entreprises en cas de conflit](#) lié à l'exécution d'un contrat de droit privé, y compris tacite, ou d'une commande publique
- [Marchés publics : les pénalités de retard ne seront pas appliquées](#) pour tous les marchés publics d'État et des collectivités locales
- [Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices](#)

Aides régionales

- Région Occitanie : <https://www.laregion.fr/Coronavirus-COVID-19>
 - Délais supplémentaires accordés pour les bénéficiaires de financements régionaux
 - Prise en charge d'une partie des frais juridiques de négociation bancaire et de préparation du plan de continuité de l'activité
 - Report du plan de remboursement des avances remboursables en cours et déjà accordées par la Région
 - Exonérations des loyers pour les entreprises hébergées dans les pépinières régionales
 - Garantie jusqu'à 80% des prêts de trésorerie, pour des montants allant au-delà de ceux couverts par le fonds national
 - Création d'un fonds de solidarité exceptionnel pour aider les plus petites entreprises touchées par la crise
 - Prêt Rebond à 0% pour les PME à partir d'un an d'existence
 - Dispositif d'aides à la livraison à l'émergence de solutions collectives pour la logistique de livraison à destination des producteurs locaux
 - Développement d'une plateforme digitale pour favoriser la livraison de produits frais locaux

- Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/covid-19>
 - Prêt Rebond à 0% pour les PME à partir d'un an d'existence
 - Fonds de solidarité pour les TPE
 - Extension des conditions de garanties d'emprunt bancaire à 80 voire 90% pour les prêts destinés à renforcer la trésorerie des PME et TPE
 - Fonds COVID-Résistance : avance remboursable jusqu'à 10K€ pour aider les petites entreprises, commerces, hôtels, restaurants, artisans et associations
 - Versement anticipé des avances remboursables et subventions accordées (jusqu'à 90 %)
 - Suspension du remboursement des avances remboursables
 - Mobilisation des opérateurs régionaux sur la mise en place de moratoires sur leurs appels à remboursement
 - Création d'une plate-forme pour rapprocher producteurs et consommateurs

- Région Grand Est : <https://www.grandest.fr/covid-19-la-region-grand-est-deploie-un-bouquet-de-solutions-pour-accompagner-les-entreprises-impactees/>
 - Fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs
 - Prêt Atout Bpifrance : prêt aux entreprises pour contribuer au maintien de leur trésorerie face à une baisse d'activité ou à une perte de chiffres d'affaires
 - Prêt Rebond à 0% pour les PME à partir d'un an d'existence
 - Fonds Résistance pour soutenir la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs et petites entreprises fragilisée par la crise sanitaire

- Région Hauts-de-France : <https://www.hautsdefrance.fr/covid-19-plan-soutien-entreprises/>
 - Prêts Atouts
 - Prêt Rebond
 - Fonds Hauts-de-France Prévention pour les entreprises ayant un effectif supérieur ou égal à 10 salariés

- Fonds de solidarité TPE volet 2 pour les entreprises ayant déjà perçu l'aide du Fonds de solidarité de 1500 euros maximum mis en place par l'Etat
- Région Ile-de-France : <https://www.iledefrance.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region-1>
 - Mise en place d'un fonds d'équipement d'urgence de 10 millions d'euros pour les médecins, sages-femmes et infirmiers libéraux, les pharmaciens et les centres municipaux de santé pour l'achat d'équipements
 - Aide complémentaire du fonds de solidarité Etat-Régions
 - Prêt Rebond à 0%
 - Prêt Atouts
 - Garantie de prêt de Bpifrance/Région Île-de-France jusqu'à 90%
 - Garantie « Renforcement de la Trésorerie Coronavirus » de la Région Île-de-France et Bpifrance
 - Pack PM'up Covid-19 pour sécuriser les approvisionnements en biens et services stratégiques
 - Pack relocalisation pour sécuriser les approvisionnements des entreprises
 - Plateforme « Ensemble pour l'emploi »
 - Plateforme Solutions Covid-19 pour fédérer et faciliter la mise en relation de fournisseurs et demandeurs de solutions solidaires proposées par des entreprises franciliennes
- Région Pays-de-la-Loire : <https://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/action-economique-covid-19/>
 - Prêt Rebond à 0%
 - Report des avances remboursables dues pour les six prochains mois
 - Dispositif Pays-de-la-Loire Garantie permettant de garantir les prêts bancaires à 80%
 - Prêts en trésorerie sans garantie avec le dispositif Pays de la Loire Redéploiement
 - Dispositif Pays de la Loire Fonds d'urgence événements pour soutenir les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs
- Région Bourgogne-Franche Comté : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region>
 - Création d'un « prêt rebond » pour les secteurs les plus impactés
 - Différé de remboursement de toutes les avances remboursables gérées par la Région
 - Fonds de solidarité national renforcé pour les entreprises de 1 à 10 salariés
 - Fonds de solidarité territorial pour les entreprises sans salariés
 - Fonds d'urgence pour les professionnels du tourisme et de l'évènementiel
- Région Nouvelle Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/toutes-actualites/covid-19-region-prend-mesures-urgence.html#gref>
 - Moratoire d'un an sur les remboursements des avances remboursables de la Région
 - Augmentation du niveau des acomptes versés aux TPE/PME/ETI
 - Allègement du recouvrement des dettes
 - Prêt Rebond à 0% et prêt Atout
 - Fonds de prêt régional aux TPE et PME

- Fonds de soutien d'urgence, sous forme de subventions ou d'avances remboursables, pour aider les entreprises régionales en difficulté non éligibles aux fonds Etat/Région
 - Fonds de prêts de solidarité et de proximité pour les TPE
 - Fonds de soutien aux associations
 - Fonds de prêts aux structures de l'ESS
- Région Auvergne Rhône-Alpes : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/823/23-faq-covid-19.htm>
 - Doublement du montant des avances sur marchés publics et sur subventions
 - Suspension des remboursements des prêts régionaux
 - Suspension des loyers dus à la Région par les structures hébergées pendant 6 mois
 - Développement du Prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes
 - Doublement du « Prêt artisan et commerçant – Région Auvergne-Rhône-Alpes »
 - Aide exceptionnelle pour les entreprises dans les périmètres de foyer de contamination
 - Soutien régional d'urgence pour les filières exposées
 - Prêt Région à taux zéro pour venir en aide aux PME et TPE
- Région Sud : <https://www.maregionsud.fr/infos-covid-19>
 - Fonds Covid Résistance pour les entreprises et associations de - de 20 salariés
 - Prêt Rebond à 0%
 - Garantie bancaire jusqu'à 80% pour les entreprises éligibles au fonds
 - Dispositif Région Sud défensif, sous forme de subvention ou d'avance remboursable, pour accompagner les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles ou exceptionnelles mais souhaitant investir massivement
 - Dispositifs d'accompagnement dédiés à la gestion de l'urgence pour l'artisanat, le commerce et l'économie sociale et solidaire
 - Report des échéances de remboursement des prêts et des avances remboursables
 - Politique de soutien au développement durable et équilibré des territoires en faveur des Communes et des Intercommunalités
 - Plan de solidarité régionale en faveur du monde associatif et culturel
- Région Réunion : <https://www.regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/covid-19-comite-economique-exceptionnel-des-mesures-concretes-et-rapides-pour-sauver-l-activite-et-l-emploi>
 - Création d'un Fonds de Solidarité Réunionnaise
 - Renforcement du Fonds de Garantie à la Trésorerie de Bpifrance
 - Prêt Rebond à 0%
- DIRECCTE Centre Val de Loire : <http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/COVID-19-Mesures-de-soutien-aux-entreprises>
 - Soutien à la définition d'une stratégie de gestion des difficultés par un groupement de prévention agréé
- DIRECCTE Corse : <http://corse.direccte.gouv.fr/Soutien-aux-entreprises-impactees-par-le-COVID-19-la-cellule-d-appui-et-les>

- Collectivité de Martinique : <https://www.collectivitedemartinique.mq/coronavirus-la-ctm-mobilisee/>
 - Fonds de Subvention Territoriale destiné aux entreprises martiniquaises
 - Prêt territorial Covid-19 pour les TPE et PME, installées sur le territoire de la Martinique justifiant de difficultés de trésorerie réelles et ayant démarré leur activité depuis au moins 6 mois
 - Prêt Rebond à 0%

Initiatives des collectivités

Cartographie interactive recensant les principaux commerces ouverts avec indication des horaires spécifiques de chacun (Mulhouse)

Plateformes en ligne permettant

- le click and collect (My.shopindijon.fr)
- le retrait en drive (Saint-Flour)
- la livraison multi-commerces permettant de mutualiser les achats (Limoges)

Mise en relation direct entre producteurs locaux et consommateurs (Saint-Flour)

Numéro vert et service de conciergerie (Bourges)

Réservation de chèques cadeaux dans un esprit « consommer local » (Sénas)

Hébergement de l'offre de producteurs locaux dans d'autres commerces de proximité (Angers)

Exonération du droit de voirie pour les terrasses, enseignes (Bar-le-Duc)

Mise en place d'un fonds d'aides exceptionnelles (Castelnau-le-Lez)

Harmonisation des horaires des commerces pour optimiser les achats (Boulogne-sur-Mer)

Initiatives solidaires

Précommandes sur « Jaimemonbistrot.fr » pour soutenir les cafés-hôtels-restaurants (initiative des professionnels de la consommation hors domicile)

Référencement gratuit des commerçants ouverts (les Marchés d'Alice)

Référencement gratuit (hors frais de la plateforme) sur le site Soutien-Commerçants-Artisans.fr pour que les petits commerçants et artisans locaux proposent des bons d'achat à leurs clients utilisables dès leur réouverture et recevoir de la trésorerie immédiatement sans aucune commission (développé par Petitscommerces) :

<https://www.facebook.com/petitscommerces/videos/648956729251276>